

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'une Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 90, 493 et in-8° 62.**

**Sénat : 80 et 119 (1981-1982).**

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, ensemble une annexe, signée à Canberra le 20 mars 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1982.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) Nota : voir le document annexé au n° 90 Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législature).